

## REMUE-MÉNINGES ET REMUE-MÉNAGE

Nous avons été interpellés par des agents sur l'éventuel transfert de 7 postes du SIP de Royan sur les antennes du SDIF de Saintes (5 postes) et de Jonzac (2 postes) pour 09/2021 soit **18 mois avant le transfert des postes** (sic).

Les chiffres qui sortent proviennent notamment du pôle stratégique de la direction en discussion avec quelques chefs de service sur le paramétrage de ce futur service. Ils ne tiennent pas compte de la problématique RH dont les services ne sont pas au courant et n'ont pas été validés par le directeur.



C'est pour cette raison que nous les considérons à ce jour comme des extrapolations pour ne pas dire des **phosphorations**.

Nous tenons à rappeler que le tableau des emplois de la création du SDIF de Saintes pour 09/2020 (9 postes dont 4 transferts du SIP de Saint Jean D'Y et de Marennes) a été modifié de manière officielle (c'est-à-dire dans les instances paritaires) par la direction à trois reprises entre le 25/11/2019 (CHS-CT) et le 24/01/2020 (CTL emplois deuxième convocation) suite aux interventions des agents, des chefs de service et des organisations syndicales.

Pour la CGT, nous ne prétendons pas que nous sommes en position de faire changer radicalement les positions de la direction sur les choix de ces restructurations, les transferts de missions, les fermetures de sites qui en découleront. Le dire dans les circonstances actuelles c'est mentir et oublier que l'on ne peut que changer les têtes des victimes.

La Direction Générale enfume et dérègle toute la gestion RH. Prétendre obtenir des engagements fermes même à moyen terme relève soit de l'innocence ou pire de la duperie. Nous sommes face à un rouleau compresseur et seule une réponse collective déterminée pourra faire bouger les lignes. Une réponse collective qui ne pourra pas se concentrer exclusivement sur les dégâts collatéraux que vont subir les agents. La DGFIP n'a pas la volonté et surtout n'a pas les moyens de répondre à toutes les requêtes d'aménagement de postes qui découleront de ces restructurations.

Dans le cas présent, cette réponse collective devra aussi se diriger sur la pérennisation de la mission du SDIF sur le site de Royan en démontrant aux élus et aux redevables :

- que le bassin de population de l'agglomération Royannaise est plus âgée et aussi plus importante que l'agglomération Saintaise,
- de l'importance d'une réception physique effectuée par des agents maîtrisant la technicité de cette mission ;
- du sous-dimensionnement immobilier de l'accueil physique du site de Saintes qui ne pourra pas être réglé en septembre 2021 ;
- de l'arrivée de la prochaine révision des locaux d'habitation qui générera des milliers de visites ;
- et qu'au final le renseignement fiscal foncier sera fortement dégradé pour la population de l'agglomération Royannaise comme celle de Saintes.

Expliquer aussi sans relâche que l'État y trouverait aussi son intérêt. En effet, le maintien de cette mission dans cette partie du département permettrait de maintenir un consentement fiscal ébréché par des comportements répétés de politiques inappropriées et aussi par la perte de qualité pour ne pas dire les dysfonctionnements de notre DGFIP dans l'exercice de ses missions.

La défense de ce dossier doit continuer. Mais elle ne pourra pas reposer que sur les épaules de quelques militants syndicaux.

Même si la période est difficile, voire désespérante, la résignation ou le sauve qui peut individuel n'est pas la seule voie possible.

## PETIT POINT D'INFORMATION

Le 03/03/2019, les organisations syndicales de ce département ont demandé à être reçues et informées sur les suites qui allaient être données par la DDFiP à l'arrivée du coronavirus en France.

Il nous paraît utile de rééditer un extrait du mail que nous avons adressé dès le 04 mars aux agents faisant partie de notre liste de diffusion.

Les propos tenus ont dans cette réunion été les suivants.

“

*À l'évidence nous nous dirigeons vers la phase III. C'est-à-dire dans la gestion d'une épidémie sévère pouvant avoir des conséquences graves sur des personnes dont la santé est fragilisée.*

*C'est pourquoi sans attendre le passage en phase III, il est demandé à tous les acteurs de prévention (Direction, Syndicat) d'informer rapidement les agents dits "fragiles" (souffrant d'un défaut d'immunité, souffrant d'insuffisance respiratoire, cardiaque, rénale, en grossesse etc etc...) **de contacter rapidement le médecin de prévention et de se signaler à la direction.***

*Le but étant d'aménager les postes de travail en sortant ces agents de la réception physique des redevables voire de privilégier le travail à distance.“*

*Ces mesures **ne seront mises en place par la direction qu'après une recommandation de la médecine de prévention.***

Sans sombrer dans une paranoïa, nous demandons aux agents de se protéger les uns des autres en suivant à minima les consignes sanitaires même si elles peuvent paraître ridicules à certains.

\*\*\*\*\*

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET H.M.I

Assemblée générale de notre section **le vendredi 20 mars 2020 à la salle EDF de Rochefort.** Nous comptons sur votre présence. A cette occasion nous diffuserons un diaporama fait maison qui résume les changements intervenus sur les règles de mutation (explique l'arrivée des stagiaires, le mouvement local et la déclinaison des règles de priorités, etc etc).

On prévoit aussi une campagne de HMI vers la première semaine d'avril sur une partie des Centres des Finances Publiques

On croise les doigts pour que le coronavirus ne vient pas gripper complètement ce calendrier avec des restrictions sanitaires et juridiques portant sur les rassemblements.

<http://www.dgfip.cgt.fr/17/>

